

*ISRAËL / AUTORITÉ PALESTINIENNE*

*Une surveillance internationale s'impose.*

*(Déclaration conjointe de Human Rights Watch et d'Amnesty International)*

*Index AI : MDE 15/064/01*

*Londres et New York, le 6 juillet 2001 – Deux organisations indépendantes de défense des droits humains demandent aujourd'hui l'envoi immédiat d'observateurs internationaux pour veiller au respect des droits humains et du droit humanitaire en Israël et dans les territoires relevant de l'Autorité palestinienne.*

*Dans une lettre ouverte, Human Rights Watch et Amnesty International ont demandé à Israël et à l'Autorité palestinienne de se déclarer prêts à apporter leur aide à cette initiative et ont prié les États-Unis, l'Union européenne et le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, de prendre des mesures visant à faciliter la mise en place et le déploiement d'une telle force.*

*« Nous sommes entièrement d'accord avec les conclusions formulées par la Commission Mitchell, à savoir que la paix et la*

*sécurité doivent être construites sur le respect du droit international et la protection des droits humains, ont déclaré ces deux organisations de premier plan. Une observation indépendante de ce qui se passe sur le terrain est primordiale, et elle ne peut être réalisée que par la communauté internationale. »*

*Dans cette lettre conjointe, les deux ONG soulignent que les comités mixtes de sécurité israélo-palestiniens n'ont pas réussi à mettre un terme aux violations à répétition des droits humains et du droit humanitaire. Elles suggèrent que le mécanisme international de surveillance rende compte auprès des responsables de la sécurité israéliens et palestiniens, et qu'il publie en outre régulièrement (au moins une fois par mois) des rapports sur les mesures prises par les différentes parties pour changer les politiques et les actions à l'origine de ces violations.*

*« Une telle initiative aurait dû être prise depuis longtemps, ont ajouté les deux organisations. Nous appelons tous les pays qui exercent une influence majeure dans la région à agir en faveur de sa réalisation. »*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>